LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-B_2026_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-71 du 3 avril 2026

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi cinq mai à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-neuf avril deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Isabelle GORE CHAPEL, Hervé MORIN, Virginie LE MOINE, Philippe JOSSE, Aurélie HERVÉ, Sébastien QUINIO, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Damien DEFFONTAINES, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,;

Excusé(e)s : Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE, Nicolas TOUDIC, Mickaël LEVEAU, Maryline JAOUEN, Patrice ALLENO ;

Absent(e)s : Jean-Michel DONNE ;

Également présent(e)s : Mickaël DABET, Isabelle ERMEL, Arlette HINGANT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Philippe PRESSE, Jean-Luc BLANCHARD, Odile LE STRAT, Delphine BEUREL, Jean-Luc COLLEU ;

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_19 CESSION LOUDEAC COMMUNAUTE – FLAGEUL HYGIENE

Parties

Vendeur : Loudéac Communauté Bretagne Centre

Acquéreur : FLAGEUL Hygiène - (ou entité qui viendrait à s'y substituer)

Désignation du foncier cédé

Zone d'Activité Economique : Gare d'Uzel - LD Les Perrières COMMUNE : SAINT-HERVE

Domaine privé de Loudéac Communauté : OUI ☒ NON ☐

Parcelle(s) cédée(s) : ZC 137p - ZC 102p

Superficie parcelle(s) avant division : 2 272 m² + 1 800 m² Superficie prévisionnelle cédée : 1 145m²

Zonage PLUi-H : UY

Conditions financières

Référence délibération du conseil communautaire définissant le prix de cession : 2023-151 ☒ 2024-94 ☐

Prix sera minoré ou majoré en fonction de la surface réellement commercialisée : OUI ☒ NON ☐

TVA SUR : PRIX TOTAL - 20% ☒ MARGE ☐ :

Date de l'avis du pôle d'évaluation domaniale : 29 avril 2026

Valeur vénale proposée par le pôle : 17 000 € pour une superficie de : 1 145 m²

Annexé : OUI ☒ NON ☐

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-B_2026_19-DE

Propriétaire	Commune	Superficie prévisionnelle cédée	Prix de revente HT/M2	**Prix HT**	TVA sur prix total	**Prix TTC**
Loudéac Communauté	SAINT HERVE	1 145	15.00 €	**17 175.00 €**	3 435.00 €	**20 610.00 €**

Plan de situation



Conditions particulières

Desserte en eau potable – électricité (dans la limite de 36 KVa – puissance complémentaire souscrite à la charge de l'acquéreur) – voirie PL – fibre (selon calendrier déploiement BTHD) – Assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver la cession à la société FLAGEUL Hygiène (ou toute entité qui viendrait à s'y substituer) du foncier communautaire dans les termes et conditions sus-exposés ;
2. D'autoriser le Président de Loudéac Communauté à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession ;
3. De préciser que les frais de bornage et d'arpentage seront à la charge de Loudéac Communauté ;
4. De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
5. De préciser que la recette correspondante sera imputée sur le budget général ;
6. De préciser que la cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-B_2026_19-DE

Exercice :	39	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	33	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	01	
Pour :	34	Loudéac, le 5 mai 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Evelyne GASPAILLARD

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.05.19 14:06:50 +02'00'

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.05.19 14:06:34 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 19 mai 2026

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-B_2026_19-DE

